

## Le recours aux prestations externalisées

### Description du thème

Propriétés	Description
<b>Intitulé court</b>	Le recours aux prestations externalisées
<b>Intitulé long</b>	Étude de documents et recherche documentaire sur la décision du recours aux prestations externalisées par une Région Française pour la sauvegarde des informations de son patrimoine.
<b>Version</b>	V 1.0
<b>Présentation</b>	Cette ressource propose une interrogation sur les déterminants d'une prise de décision des moyens employés pour sauvegarder les bases de données gérées par le SI d'une structure publique. Les impératifs de coût sont ils compatibles avec la préférence nationale ?
<b>Formation concernée</b>	Classe de terminale SIG de la série Sciences et Technologie du Management et de la Gestion (STMG)
<b>Matière</b>	Systèmes d'information de gestion
<b>Thème</b>	Rechercher la performance du système d'information
<b>Question de gestion</b>	Comment la fonction système d'information accompagne-t-elle les choix de l'organisation ?
<b>Notions</b>	Veille technologique - Externalisation
<b>Mots clés</b>	Externalisation – sauvegarde – hébergement - cloud computing – prise de décision
<b>Outils</b>	Navigateur - connexion à Internet
<b>Durée</b>	2 heures
<b>Version</b>	1.0
<b>Date de publication</b>	Mars 2013
<b>Auteurs</b>	Christian Draux

## Le recours aux prestations externalisées

La France dispose d'un patrimoine très riche et nombre de ces richesses (Mont Saint Michel, les Rives de la Seine ou Provins ville médiévale...) sont recensées au Patrimoine mondial de l'Unesco.

Sur le plan national, une loi d'août 2004 fait obligation, aux collectivités territoriales composées des 26 régions et de la collectivité territoriale Corse, d'entreprendre un inventaire général. « L'Inventaire général du patrimoine culturel recense, étudie et fait connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique. (Art. 95 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004). »

Les régions ont décidé d'unir leurs efforts et d'entretenir un dialogue permanent entre les dossiers électroniques d'enregistrement sur le terrain, leur transmission dans les bases de données et la diffusion tant au plan régional qu'au niveau national.

## La Région Bretagne

La Région Bretagne s'est entourée d'historiens de l'art et de l'architecture, de documentalistes et de techniciens, afin de recenser l'ensemble des éléments architecturaux antérieurs à 1950 et de dégager, à travers l'étude des plus remarquables ou des plus représentatifs, le potentiel patrimonial des territoires à inscrire dans une démarche de valorisation.

Elle publie le résultat de son inventaire sur un site dédié :

<http://patrimoine.region-bretagne.fr/sdx/sribzh/main.xsp>



## Liste des dossiers électroniques

### Côtes d'Armor

- Canton de la Chèze (inventaire topographique numérisé) : Le Cambout, La Chèze, Coëtlogon, La Ferrière, Plémet, Plumieux, La Prénessaye, Saint-Barnabé, Saint-Étienne-du-Gué-de-l'Isle.
- Canton de Jugon-les-lacs (inventaire topographique) : Dolo, Jugon-Les-Lacs, Plédéliac, Plénée-Jugon, Plestan, Tramain.
- Canton de Loudéac (inventaire topographique) : Hémonstoir, Loudéac, La Motte, Saint-Caradec, Saint-Maudan, Trévé.
- Canton de Saint-Nicolas-du-Pélem (inventaire topographique numérisé) : Canihuel, Kerpert, Lanrivain, Peumerit-

Très soucieuse de la sécurité de ses données depuis l'incendie du Parlement de Bretagne<sup>1</sup>, la Région a décidé en novembre 2012 de mettre en œuvre un plan de sauvegarde de son patrimoine informationnel.

Documents à votre disposition :

- Document 1 L'inventaire du patrimoine bâti dans les Parcs naturels régionaux  
Un exemple de programme d'inventaire réalisé par la région Centre
- Document 2 La publication des aboutissements de l'inventaire de la Région Bretagne  
Mise en avant du résultat de l'inventaire
- Document 3 Le portail des patrimoines de Bretagne  
Un article de l'inventaire du patrimoine.

<sup>1</sup> L'incendie du [palais du parlement de Bretagne](#) a partiellement détruit ce [monument classé](#) de [Rennes](#), dans la nuit du 4 au 5 février 1994.

## Étude de documents

À partir des documents proposés en annexe :

1. Préciser l'intérêt pour une Région de réaliser un inventaire de son patrimoine.
2. Identifier les documents qui permettent de réaliser cet inventaire.
3. Une agence de voyage organise régulièrement des séjours thématiques sur le patrimoine breton, expliquer à partir de la description de la commune de Dolo dans le document 3, l'utilisation qu'elle peut en faire.

## Recherche documentaire

Effectuer une recherche documentaire sur Internet sur la solution décidée par la Région Bretagne quant au stockage électronique de la sauvegarde de l'inventaire de son patrimoine.

1. Préciser les caractéristiques techniques de la solution retenue (lieu d'hébergement, coût de la solution).
2. Quelle autre solution était envisageable ? Pour quelle raison n'a-t-elle pas été retenue ?
3. Rechercher des solutions françaises qui rendent le même service.

## Document 1 : L'Inventaire du patrimoine bâti dans les Parcs naturels régionaux

Journées tenues sur ce thème les 9, 10 et 11 juin 2010, au Parc de la Brenne  
Marie-Anne SARDA, Direction de l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région Centre [marie-anne.sarda@regioncentre.fr](mailto:marie-anne.sarda@regioncentre.fr)



Au terme des secondes lois de décentralisation du 13 août 2004, la Région Centre a été dotée d'une nouvelle compétence obligatoire : l'Inventaire général du Patrimoine culturel.



En novembre 2006, la Région adoptait en commission permanente, un cadre d'intervention destiné à partager ces compétences avec les collectivités et associations du territoire, souhaitant s'engager dans cette mission.



Au terme de la mise en place de ces partenariats, la Direction de l'Inventaire et du Patrimoine conduit, à l'heure actuelle dix opérations. Elle coordonne également, suit et encadre, de manière déléguée, quatre inventaires du patrimoine, dont un au sein du Parc naturel régional de la Brenne, antérieur à la décentralisation et reconduit dans son périmètre au terme de cette loi.

## ❖ Des connaissances pour tous les publics

La documentation du service de l'Inventaire représente aujourd'hui plus de 150 000 notices d'édifices et d'objets mobiliers, 350 000 clichés et 2 500 relevés d'architecture.


### Les résultats de l'inventaire sont accessibles à tous :

⇒ sur place, sur rendez-vous, à l'adresse suivante :  
2 rue Gabriel Germain – 35000 Rennes  
Tél. : 02 22 93 98 40  
Mél. : [sinpa@region-bretagne.fr](mailto:sinpa@region-bretagne.fr)

⇒ par internet via **Glad**,  
le portail des patrimoines de Bretagne.  
<http://patrimoine.region-bretagne.fr>

⇒ par des publications qui présentent, pour chaque territoire, les résultats des travaux d'inventaire. Le catalogue des publications du service de l'Inventaire est disponible sur le site de la Région Bretagne.  
[www.bretagne.fr](http://www.bretagne.fr)

## ❖ Une démarche au service des territoires

 Le patrimoine de la Bretagne est riche et diversifié : châteaux et manoirs, maisons et fermes, villes, moulins, fortifications, fontaines et lavoirs, chapelles et leur mobilier... la liste des éléments qui le composent est infinie.

Le service de l'Inventaire du patrimoine culturel de la Région Bretagne recense, étudie et fait connaître ces éléments du patrimoine architectural et mobilier régional. Il conduit actuellement l'Inventaire du patrimoine sur les territoires suivants : Pays de Fougères, Rance, Trégor, parc naturel régional d'Armorique, Rivière d'Étel, canal de Nantes à Brest.

Cette mission, qui a été confiée aux Régions par la loi, est assurée sur chaque secteur d'enquête par une équipe de professionnels (chargés d'étude, photographes, dessinateurs...). Elle associe les élus et les acteurs locaux du patrimoine et du tourisme.

À travers cette démarche systématique et scientifique, le service de l'Inventaire :

- porte un regard nouveau sur le patrimoine de Bretagne et ses évolutions,
- révèle aux habitants les éléments bâtis et paysagers de leur cadre de vie,
- apporte conseil et expertise aux organismes engagés dans la préservation et la valorisation du patrimoine,
- offre un appui aux politiques de mise en valeur et d'aménagement des territoires.





Bretagne  
Côtes d'Armor  
Dolo

## Présentation de la commune de Dolo

Dénomination : généralités

Numéro INSEE de la commune : 22051

Aire d'étude : Jugon-les-Lacs

### Introduction

La paroisse de Dolo, mentionnée dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle, est un démembrement de la paroisse primitive de Plénée-Jugon et de la paroisse de Sévignac, dans sa partie sud-est comprise entre le ruisseau de la Rosaie et le ruisseau de la Rieule. Dolo est la seule paroisse de Bretagne placée sous le vocable de saint Lézin, ancien évêque d'Angers au Ve-VI<sup>e</sup> siècle.

La limite nord-ouest de la commune est donnée par l'Arguenon, qui n'a ici que l'aspect d'un ruisseau. La superficie de la commune est de 1188 ha. Le nombre d'habitants (467 en 1990) est en baisse légère selon les derniers recensements.

Parmi les moulins qui équipaient les trois cours d'eau de la commune, demeurent les vestiges du moulin de la Rosaie sur le ruisseau du même nom, du moulin de Pont Gicquel sur la Rieule et le Moulin Philippe (cf dossier) sur l'Arguenon.

Cinq manoirs ont fait l'objet d'un dossier ; en revanche, les manoirs du Bourg Neuf et du Bois Orioux, dénaturés, et le manoir de la Roterie, détruit, ne sont pas étudiés. La densité des manoirs dans les communes entourant la ville de Jugon est assez élevée.

Cinq croix monumentales ont été repérées sur la commune : la Croix Made, le Pigeon Blanc, la croix du cimetière, une croix isolée sur la route D792 et la croix près du Closset qui est sélectionnée pour étude.

Dix maisons ont été repérées (cf dossier communal maisons) ; une maison à la Pochais, construite en terre, est sélectionnée pour étude.

Le bourg est peu étendu, centré autour de l'église paroissiale reconstruite à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. On y trouve quelques commerces, une école, l'ancien presbytère transformé en logements (cf dossier). Le plan cadastral de 1837 (section A1) montre l'ancienne église entourée de son cimetière et le presbytère, figurés en bleu ; le village est à cette époque très peu développé : il ne comporte qu'une rue au sud de l'église et quelques maisons à l'ouest. Le nouveau cimetière est situé à l'extérieur du bourg, sur la D 60.

A la sortie est du bourg, derrière l'ancien presbytère, se trouve un lavoir public couvert en tôle avec une pompe manuelle en fonte de marque A.BODIN, le tout étant de nos jours abandonné.

Statistiques communales

Population en 1881 : 1007 h (maximum de population).

1975 : 518 h

1990 : 467 h.

### Documentation

#### Bibliographie

FROTIER DE LA MESSELIÈRE, Henri. Au cœur du Penthièvre. Saint-Brieuc : Les Presses Bretonnes, 1951, p. 38.

TANGUY, Daniel. Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses des Côtes d'Armor. Douarnenez : Le Chasse-Marée, 1992, p. 58-59.

SAINT-JOUAN, Régis de. Dictionnaire des communes. Département des Côtes-d'Armor. Eléments d'histoire et d'archéologie. Conseil Général des Côtes-d'Armor. Saint-Brieuc : Imprimeries Prud'homme et Guyon, 1990, p. 183.

COUFFON, René. Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier. Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Saint-Brieuc : Les Presses Bretonnes, 1939, 1<sup>er</sup> fascicule, p. 117-118.

LA MOTTE ROUGE, Daniel de. Vieux logis, vieux écrits du duché de Penthièvre. Le Mans : 1986, p. 567-570.

GAULTIER du MOTTAY, J. Répertoire archéologique du département des Côtes-du-Nord. Bulletins et mémoires de la société d'émulation des Côtes-du-Nord. Saint-Brieuc : Imprimerie Guyon, 1883-1885, p. 419-420.

OGEE, Jean-Baptiste. Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne. Nouvelle édition, Rennes : Molliex, 1843-1853, 2 vol t 1, p. 253.

## Illustrations



Fig. 1

Extrait du cadastre de 1837 : le village



Fig. 2

lavoir au village



Fig. 2

lavoir au village